

VENDANGES – Récolte

Déclarez votre récolte et votre production de vin

VENDANGES est un service en ligne accessible via le portail douane.gouv.fr.

Il permet aux récoltants et récoltants vinificateurs de saisir en ligne (DTI) ou de transférer le fichier (DTI+) de leur déclaration de récolte et de production à l'attention de la douane.

Il permet en outre de déclarer leur absence de récolte le cas échéant.

Cette notice s'attache à décrire le téléservice et à guider les utilisateurs dans les remplissage et dépôt de leur déclaration.





1. Accéder et se connecter à VENDANGES.....	2
2. Saisir une déclaration de récolte et de production.....	5
Étape 1 – Saisie des produits récoltés :.....	8
Étape 2 – Saisie des achats de vendanges :.....	15
Étape 3 – Répartition des volumes par site :.....	16
Étape 4 – Récapitulatif avant dépôt :.....	16
Étape 5 – Dépôt :.....	18
3. Effectuer une déclaration de récolte et de production par transfert de fichier (format JSON).....	19
4. Déclarer une absence de récolte et de production.....	22
5. Consulter sa déclaration.....	24
6. Modifier sa déclaration.....	25
Modification par transfert de fichier.....	26
Modification par saisie.....	26
Implications liées à la modification.....	26
7. Déposer une déclaration de récolte sur mandat.....	27
7.1- Gérer la liste des apporteurs/fournisseurs.....	28
7.2- Saisir une déclaration de récolte.....	29
7.3- Effectuer une déclaration de récolte par transfert de fichier JSON.....	30
7.4- Consulter la déclaration de récolte déposée sur mandat.....	30
7.5- Modifier la déclaration de récolte déposée sur mandat.....	30
Annexe - Notice des rubriques à remplir	32
Rubriques pour les récoltants et récoltants vinificateurs :.....	32
Rubriques pour les bailleurs vinificateurs :.....	33

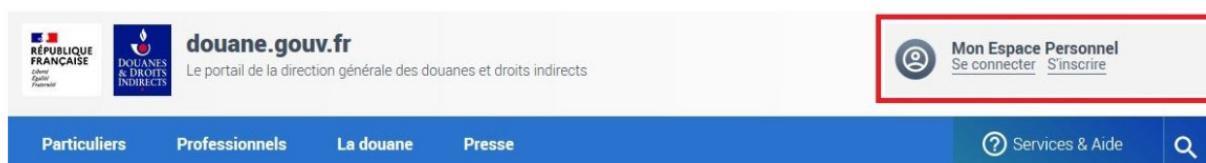
1. Accéder et se connecter à VENDANGES

L'application est disponible depuis votre espace personnel sur le portail douane.gouv.fr :

Pour accéder à VENDANGES, vous devez être habilité(e).

Si vous ne l'êtes pas, veuillez-vous rapprocher de votre service de viticulture afin qu'il vous habilite au service en ligne VENDANGES (cliquez ici pour accéder au formulaire d'habilitation).

Page d'accueil de VENDANGES :



Le premier écran affiche votre entreprise ou, le cas échéant, la liste de vos entreprises caractérisées par leur numéro de CVI et leur nom. L'étendue de vos habilitations est aussi affichée : écriture et consultation ou consultation seule, c'est-à-dire la faculté de déposer des déclarations ou seulement de les consulter.

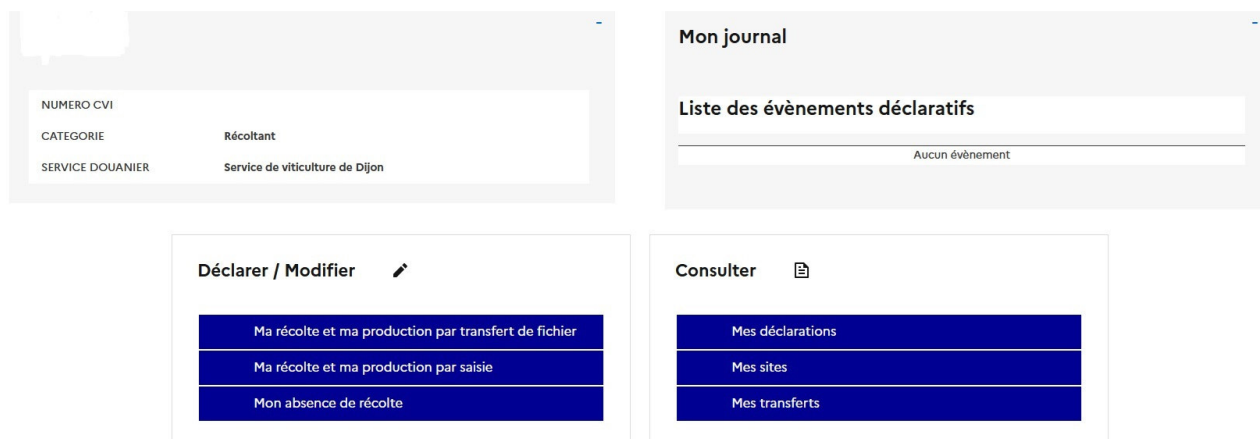
Mes entreprises			
Saisissez un filtre pour rechercher dans la liste			
			Effacer
Liste des habilitations sur mes entreprises			
Numéro CVI	Libellé de l'entreprise	Habilitation	
21	B.	[droits en écriture et consultation]	→
33	B.	[droits en écriture et consultation]	→
82	CAVE COOP	[droits en écriture et consultation]	→
2	CAVE COOPERATIVE	[droits en écriture et consultation]	→
21	CAVE	[droits en écriture et consultation]	→

Vous pouvez dès lors sélectionner l'entreprise au titre de laquelle vous faites une démarche sur VENDANGES pour entrer dans l'application.

La page d'accueil affiche l'identité de votre exploitation : nom, numéro de CVI, votre catégorie d'activité et votre service douanier de rattachement.

Y figure également votre journal d'évènements rapportant les actions réalisées à l'égard de votre déclaration : enregistrement d'un brouillon, dépôt effectif, suppression, modification.

Bienvenue sur Vendanges



The screenshot displays the 'Vendanges' application interface. At the top left, a user profile card shows 'NUMERO CVI', 'CATEGORIE', and 'SERVICE DOUANIER'. Below this, a 'Déclarer / Modifier' menu with a pencil icon contains three options: 'Ma récolte et ma production par transfert de fichier', 'Ma récolte et ma production par saisie', and 'Mon absence de récolte'. To the right, a 'Mon journal' section titled 'Liste des événements déclaratifs' shows 'Aucun événement'. Below the journal, a 'Consulter' menu with a document icon contains three options: 'Mes déclarations', 'Mes sites', and 'Mes transferts'.

Grâce à cette page, vous accédez à différents menus :

- **Déclarer / Modifier :**

- « *Ma récolte et ma production par transfert de fichier* » : vous pouvez déposer votre déclaration via l'envoi d'un fichier au format JSON extrait de vos systèmes informatiques (mode dit DTI+). Les spécifications pour la construction du fichier attendu par VENDANGES sont disponibles sur le site douane.gouv.fr dans la [page du service en ligne VENDANGES](#). Ce même onglet vous permet de transférer un nouveau fichier et d'écraser ainsi le précédent ;
- « *Ma récolte et ma production par saisie* » : vous pouvez saisir et déposer votre déclaration (mode dit DTI). Cette fonctionnalité vous permet de déposer votre déclaration, de reprendre le brouillon que vous avez créé et de modifier une déclaration déjà déposée ;
- « *Mon absence de récolte* » : cette fonctionnalité vous permet de déclarer votre absence de récolte et, le cas échéant, de supprimer la déclaration d'absence de récolte qui aurait été déposée.

- **Consulter :**

- « *Mes déclarations* » : vous pouvez prendre connaissance de vos déclarations déposées ou en brouillon ;
- « *Mes sites* » : vous pouvez prendre connaissance de vos sites d'exploitation (numéros et adresses) tels qu'ils ont été déclarés auprès de votre service douanier. Si l'un de vos sites ne figure pas dans la liste, nous vous invitons à vous rapprocher de votre service pour actualisation ;
- « *Mes transferts* » : vous pouvez prendre connaissance des transferts réalisés en cas d'utilisation du mode DTI+ (envoi d'un fichier informatique).

2. Saisir une déclaration de récolte et de production

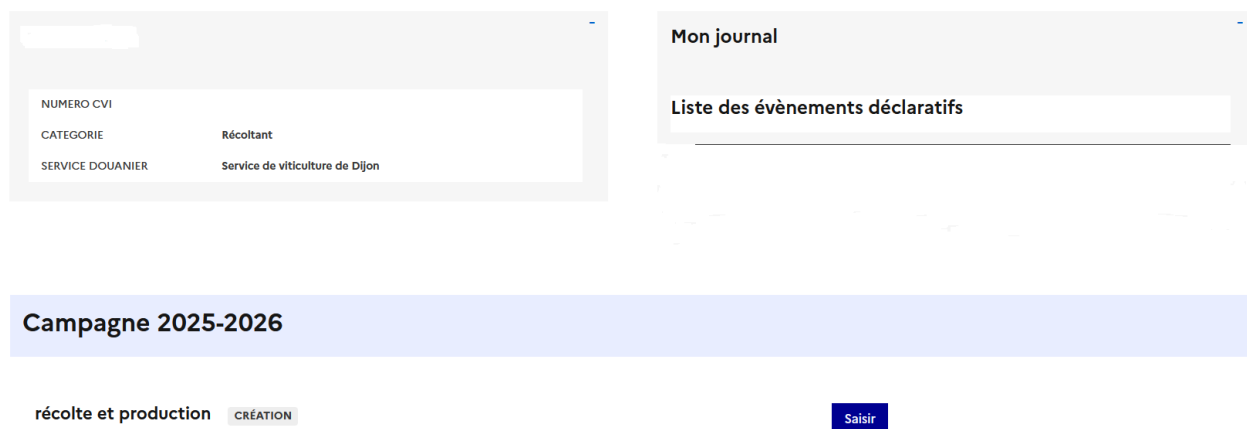
Pour établir votre déclaration par saisie, vous sélectionnez « *Ma récolte et ma production par saisie* ». Vous êtes alors dirigé vers un écran qui, au titre de la campagne en cours qui est affichée¹, vous permet de :

- « *Saisir* » votre déclaration de récolte et de production ;
- « *Reprendre* » votre déclaration, en cas de brouillon ;
- « *Modifier* » votre déclaration, une fois celle-ci déposée .

Ce même écran est doté d'un encart faisant état de vos sites d'exploitation.

Page d'accueil en saisie de déclaration :

Déclarer une récolte et une production par saisie



The screenshot shows a web interface titled 'Mon journal'. It features a sidebar on the left with a search bar and a table with the following content:

NUMERO CVI	
CATEGORIE	Récoltant
SERVICE DOUANIER	Service de viticulture de Dijon

The main area is titled 'Liste des événements déclaratifs' and contains a table with columns for 'Date', 'Description', and 'Statut'. Below the table, there is a section for 'Campagne 2025-2026' with a 'récolte et production' tab and a 'CRÉATION' button. A 'Saisir' button is located at the bottom right.

[Veuillez vous rendre à la page suivante pour la suite de cette partie]

¹ Exceptionnellement, deux campagnes pourraient être concomitamment ouvertes. Dans ce cas de figure, il vous faudra sélectionner la campagne au titre de laquelle vous souhaitez déposer une déclaration.



Notice d'utilisation VENDANGES

Déclaration de récolte et de production des récoltants et récoltants vinificateurs



Page d'accueil en reprise d'une déclaration enregistrée sous format brouillon :

Déclarer une récolte et une production par saisie

NUMERO CVI

CATEGORIE

SERVICE DOUANIER

Récoltant

Service de viticulture de Dijon

Mon journal

Liste des événements déclaratifs

22/06/2026 à 15:20 - Création d'un brouillon de déclaration de récolte et production

Campagne 2025-2026

récolte et production **BROUILLON**

Reprendre

Supprimer

Page d'accueil après dépôt d'une déclaration déposée :

Déclarer une récolte et une production par saisie

NUMERO CVI

CATEGORIE

SERVICE DOUANIER

Récoltant vinificateur

Service de viticulture de Blois

Mon journal

Liste des événements déclaratifs

07/12/2025 à 15:48 - Dépôt d'une déclaration de récolte et production n°252600000027309R

07/12/2025 à 08:57 - Création d'un brouillon de déclaration de récolte et production

Campagne 2025-2026

☒ récolte et production 252600000027309R déposée le 07/12/2025 **DÉPOSÉE**

Modifier

Qu'il s'agisse d'initialiser la déclaration de récolte et de production, de la reprendre lorsqu'elle est à l'état de brouillon ou de la modifier, les prescriptions qui suivent s'appliquent à la saisie effective des données.



Étape 1 – Saisie des produits récoltés :

- Saisie – enchaînement d'écrans

L'écran vous offre deux clés d'entrée de saisie : en tant qu'exploitant ou en tant que bailleur vinificateur, selon que vous déclarez votre propre récolte ou la part reçue de votre métayer.

Déclaration 2025-2026 brouillon

Étape 1 sur 4

Saisie des récoltes

Étape suivante : Saisie des achats de vendange

Saisie d'une récolte de produit ⓘ

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.

Pour ce produit, je suis *

Exploitant

Bailleur

Vous pouvez passer de l'un à l'autre après enregistrement d'une colonne de produit.

Après sélection du type (exploitant ou bailleur), il convient de procéder à l'enregistrement effectif des produits.

Le formulaire de saisie se compose de trois onglets au total :

1^{er} onglet_ Produit récolté

☑ Produit récolté

i A la fin de la saisie des informations concernant la récolte, n'oubliez pas de procéder à l'enregistrement de ces informations à l'aide du bouton **Enregistrer la récolte du produit** qui se situe en haut à droite.

Produit récolté à déclarer en tant qu'exploitant

A Code produit * [Rechercher](#) ⓘ

B Mention valorisante ⓘ

C Zone viticole de récolte * ⓘ

D Superficie de la récolte * ⓘ Ha

E Récolte totale * Hl 0Hl 00

F Motif d'absence de récolte *

Cet onglet comporte les lignes A à F (voir [annexe](#)).

Notice d'utilisation VENDANGES**Déclaration de récolte et de production
des récoltants et récoltants vinificateurs**

Lorsque vous sélectionnez le type « Bailleur vinificateur », la ligne D relative à la superficie de la récolte ne s'affiche pas (la superficie étant renseignée dans la déclaration de récolte du métayer).

Le remplissage de la ligne E génère le deuxième onglet.

NB : lorsqu'elle est renseignée, la ligne F, relative au motif d'absence de récolte, clôt le formulaire. Les lignes ultérieures à F n'ont pas à être remplies.

2^e onglet_ Destinations de la récolte ou Origine de la récolte

L'écran diffère selon que vous êtes « exploitant » ou « bailleur vinificateur ».

En tant qu'exploitant – Destinations de la récolte :

Produit récolté **Destinations de la récolte**

E Récolte totale 1235HI 00

Destination de la récolte (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

G Récolte vendue sous forme de raisins [Ajouter une vente de raisins →](#)

H Récolte vendue sous forme de moûts [Ajouter une vente de moûts →](#)

I Récolte apportée en cave coopérative [Ajouter un apport en cave →](#)

J Récolte vinifiée par le bailleur [Ajouter une vinification par un bailleur →](#)

K Récolte conservée en cave particulière

0 HI 0HI 00

Liste des destinations

Type destination	N°CVI / TVA destinataire	Quantité de raisins (Kg)	Quantité de moûts (HI)	Volume produit issu de raisins	Volume produit issu de moûts
Aucune donnée					

L'onglet comporte les lignes G à K (voir [annexe](#)).

Les lignes sont servies en fonction de la ou des destination(s) effective(s) de votre récolte.

Il y a autant de lignes que de destinations.

Il peut y avoir plusieurs lignes au titre d'une même destination (exemple : plusieurs ventes de raisins).

A titre d'exemple, voici l'interface de saisie pour une vente de moûts :

Destination de la récolte (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

G Récolte vendue sous forme de raisins [Ajouter une vente de raisins →](#)

H Récolte vendue sous forme de moûts [Ajouter une vente de moûts →](#)

Destination vente de moûts

☒ n° CVI ☐ n° TVA

Entreprise *

Numéro CVI

Quantité en volume de moûts

0 HI 0HI 00

Volume de vin obtenu issu des moûts *

0 HI 0HI 00

Annuler Valider la vente de moûts

Le remplissage de la ligne K génère le troisième et dernier onglet.



Les destinations rentrées et, pour le cas de celles concernées par les lignes G à H, validées, sont toutes récapitulées en bas d'écran.

E Récolte totale 1235HI 00

Destination de la récolte (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

G Récolte vendue sous forme de raisins

[Ajouter une vente de raisins →](#)

H Récolte vendue sous forme de moûts

[Ajouter une vente de moûts →](#)

I Récolte apportée en cave coopérative

[Ajouter un apport en cave →](#)

J Récolte vinifiée par le bailleur

[Ajouter une vinification par un bailleur →](#)

K Récolte conservée en cave particulière

220

HI

220HI 00

Liste des destinations

	Type destination	N°CVI / TVA destinataire	Quantité de raisins (Kg)	Quantité de moûts (HI)	Volume produit issu de raisins	Volume produit issu de moûts
	Vente de moûts			0		1000
	Vinification par le bailleur		458	0	15	0

En tant que bailleur vinificateur – Origine de la récolte :

Pour ce produit, je suis *

Exploitant

Bailleur vinificateur

☑ Produit récolté

☑ Origine de la récolte

K Origine de la récolte conservée en cave particulière

Métayer *

Numéro CVI

Quantité de raisins

0

Kg

0 Kg

Quantité en volume de moûts

0

HI

0HI 00

L'onglet ne comporte que la ligne K spécialement renommée « Origine de la récolte conservée en cave particulière ». Son remplissage génère le troisième et dernier onglet.

3^e onglet_ Transformation de la récolte

Identique aux deux types « exploitant » et « bailleur », le 3^e onglet comporte plusieurs lignes qui s'affichent en deux temps.

Il livre d'abord les lignes L et M (voir [annexe](#)).

Notice d'utilisation VENDANGES**Déclaration de récolte et de production
des récoltants et récoltants vinificateurs**

Transformation de la récolte conservée en cave particulière (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

L Volume en vinification

0	HI	0HI 00
---	----	--------

M Volume non vinifié

0	HI	0HI 00
---	----	--------

Dès lors que l'une de ces lignes est renseignée, les lignes N à T s'affichent (voir [annexe](#)).

Transformation de la récolte conservée en cave particulière (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

L Volume en vinification

128.56	HI	128HI 56
--------	----	----------

M Volume non vinifié

12	HI	12HI 00
----	----	---------

Nature des produits obtenus

N Volume MC ou de MCR

0	HI	0HI 00
---	----	--------

O Volume de moût/jus de raisins

0	HI	0HI 00
---	----	--------

P Volume de vin revendicable en
AOP/IGP ou commercialisable
sans AOP/IGP (enrichissement
compris) ⓘ

0	HI	0HI 00
---	----	--------

Q Volume de vin et/ou de lies en
dépassement du rendement
autorisé ou volume de lies
soutirées

0	HI	0HI 00
---	----	--------

R Volume d'eau éliminée en cas
d'enrichissement par
concentration partielle

0	HI	0HI 00
---	----	--------

S Volume substituable individuel
(VSI)

0	HI	0HI 00
---	----	--------

T Volume complémentaire
individuel (VCI)

0	HI	0HI 00
---	----	--------

Notice d'utilisation VENDANGES

Déclaration de récolte et de production des récoltants et récoltants vinificateurs

▷ Le passage d'un onglet à l'autre est possible :

- soit en cliquant sur les onglets eux-mêmes,
- soit en usant des fonctionnalités « suivant » et « précédent » disponible en bas d'écran.

E Récolte totale 1235HI 00

Destination de la récolte (avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises)

G Récolte vendue sous forme de raisins

[Ajouter une vente de raisins →](#)

H Récolte vendue sous forme de moûts

[Ajouter une vente de moûts →](#)

I Récolte apportée en cave coopérative

[Ajouter un apport en cave →](#)

J Récolte vinifiée par le bailleur

[Ajouter une vinification par un bailleur →](#)

K Récolte conservée en cave particulière

220

HI

220HI 00

Liste des destinations

Type destination	N°CVI / TVA destinataire	Quantité de raisins (Kg)	Quantité de moûts (HI)	Volume produit issu de raisins	Volume produit issu de moûts
 Vente de moûts			0		1000
 Vinification par le bailleur		458	0	15	0

[← Précédent](#)

[Suivant →](#)

Les champs obligatoires présents dans l'ensemble des onglets sont signalés par un astérisque rouge.

Les points d'interrogation présents en côté de certaines rubriques vous renseignent sur les informations attendues.

Au fur et à mesure des étapes de votre déclaration, vous recevez des messages de la part de l'outil (en vert pour les actions prises en compte, en rouge pour les actions invalides, en bleu pour les informations). **Vous pouvez vous reporter à l'annexe en cas de besoin sur les différentes rubriques à remplir.**

Astuce : Les produits déclarés lors de la campagne en cours ou de campagne précédente sont proposés à la saisie en cliquant sur la loupe qui permet d'ouvrir l'onglet « Mes produits ». Cliquez sur le produit sélectionné pour remplir automatiquement le champ correspondant.

Saisie d'une récolte de produit ⓘ

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.

Pour ce produit, je suis *

[Exploitant](#)

[Bailleur](#)

🕒 Produit récolté



A la fin de la saisie des informations concernant la récolte, n'oubliez pas de procéder à l'enregistrement de ces informations à l'aide du bouton **Enregistrer la récolte du produit** qui se situe en haut à droite.

Produit récolté à déclarer en tant qu'exploitant

A Code produit *

[Rechercher 🔍](#)

Recherche d'un produit

[Mes produits](#)

[Tous les produits](#)

Produits déclarés dans les campagnes 2025-2026 et 2024-2025

Code ▲	Nom ▼
1B17SL50	Banyuls blanc ou ambré
1R504	Languedoc saint-drézéry rouge



Notice d'utilisation VENDANGES

Déclaration de récolte et de production des récoltants et récoltants vinificateurs



Une fois les onglets renseignés, il convient de cliquer sur « Enregistrer » en bas du formulaire de saisie.

S Volume substituable individuel
(VSI)

0

HI

OHI 00

T Volume complémentaire
individuel (VCI)

0

HI

OHI 00

[← Précédent](#)

Enregistrer la récolte du produit

[Saisie des achats de vendange →](#)
[Répartition des volumes par site →](#)
[Récapitulatif et dépôt →](#)

L'enregistrement est signalé par un message circonstancié et opère un retour sur le premier onglet pour permettre le renseignement d'un autre produit récolté.

Saisie d'une récolte de produit ⓘ

✓ La récolte du produit 1R504 a été enregistrée avec succès. ✕

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.

Pour ce produit, je suis *

Exploitant

Bailleur

Enregistrer la récolte du produit

🔍 Produit récolté

A chaque enregistrement, le produit récolté enregistrée complète le récapitulatif disponible en bas de page (voir [étape 4](#) ci-après).

• Produits associés

Un produit récolté peut nécessiter la saisie d'autres produits issu d'un même lot de vendanges. Il s'agit :

- de vins de rebêches pour les vins mousseux à appellation,
- de vins secs pour certaines appellations de vins liquoreux ou de vins doux naturels,
- de râpé pour les vins à appellation d'origine « Chateaufort-du-Pape »,

Ces produits sont nommés « produits associés » pour les besoins de l'application.

Dans tous ces cas, lors de l'enregistrement du produit initial, une nouvelle page s'affiche pour vous permettre de rentrer les renseignements relatifs à ces produits associés. Si le vin n'admet qu'un seul produit associé, l'application génère automatiquement le produit correspondant. Dans les autres cas, une liste vous est proposée en cliquant sur la loupe.

Une fois les produits associés enregistrés, vous pouvez revenir à la saisie des produits récoltés.

Les produits associés apparaissent dans le résumé de la déclaration en dessous du produit principal auquel ils se rattachent et sont identifiés par une flèche.

- **Anomalies**

À chaque ligne enregistrée, le système effectue une vérification des potentielles incohérences détectées et vous les signale via l'icône d'information orange suivante : 

Vous pouvez cliquer sur l'icône pour prendre connaissance du détail de l'incohérence détectée.

Code produit	Nom du produit	Mention valorisante	Zone de récolte	N° CVI/TVA	Nom	Superficie	Achat	Production
 1B212L01	Coteaux du layon beaulieu-sur-layon ou beaulieu	test	B			4Ha 00Ar 00Ca	200Kg de raisins	10HI 00
La superficie et le volume de l'achat déclarés font apparaître un rendement anormalement faible. Merci de vérifier la superficie ou le volume de l'achat.								

Ces éléments vous sont indiqués à titre informatif ; vous n'êtes effectivement pas dans l'obligation d'en tenir compte si cette anomalie n'en est pas une dans votre cas. Ces incohérences n'étant pas bloquantes, vous pourrez valider votre déclaration ou, le cas échéant, modifier les données saisis.

- **Modification/Suppression des lignes enregistrées**

Chaque ligne enregistrée peut être modifiée ou supprimée.

Pour ce faire, il convient de se rendre dans la partie « Récapitulatif avant dépôt » accessible en bas d'écran.

Les instructions à suivre sont précisées à l'[étape 4](#) ci-après.

Étape 2 – Saisie des achats de vendanges :

Cette étape est accessible par le menu du bas :

Enregistrer la récolte du produit

[Saisie des achats de vendange →](#)
[Répartition des volumes par site →](#)
[Récapitulatif avant dépôt →](#)
[Dépôt →](#)

Les informations à renseigner figurent sur une seule page.

Une fois remplies, il convient de les enregistrer via le bouton prévu à cet effet à l'issue du formulaire.

L'enregistrement est signalé par un message circonstancié et opère un retour sur un formulaire vierge afin de permettre le renseignement d'un autre achat.

Saisie d'un achat de vendange ⓘ

 L'achat de vendange a été enregistré avec succès. 

Il est possible d'abandonner la déclaration d'un achat, moyennant le clic du bouton « Annuler » disponible en bas d'écran.

Motif de l'achat de vendange

Motif *

Sinistre climatique

Annuler

Enregistrer l'achat de vendange

Les achats enregistrés figurent dans un récapitulatif dédié intitulé « Récapitulatif des achats » disponible dans la partie « Récapitulatif avant dépôt » accessible en bas de page (voir [étape 4](#) ci-après).

Il est possible de les supprimer en cliquant sur l'icône poubelle disponible dans le récapitulatif susmentionné.



Étape 3 – Répartition des volumes par site :

Cette étape est accessible par le menu du bas :

Annuler

Enregistrer l'achat de vendange

[← Saisie des récoltes](#)

[Répartition des volumes par site →](#)

[Récapitulatif avant dépôt →](#)

[Dépôt →](#)

La répartition par site est pré-remplie pour les opérateurs ne disposant que d'un seul site.

En cas de pluralité de sites, il est nécessaire en revanche de procéder à la ventilation.

Par défaut, les lignes sont en rouge pour vous indiquer une répartition anormale des volumes, précisément parce que la ventilation reste à faire. **Vous devez cliquer sur les volumes pour les modifier.**

Dès lors que la répartition des volumes est cohérente (somme des volumes sur les sites = volume total déclaré pour chaque produit), les lignes deviennent blanches.

Lors du dépôt de la déclaration, la cohérence de la répartition est contrôlée par le système. Dans le cas d'une répartition anormale, un message bloquant s'affiche. Il conviendra alors de vérifier les informations rentrées ou, selon le cas, de compléter les informations omises.

Étape 4 – Récapitulatif avant dépôt :

Sur cet écran, vous visualisez différents récapitulatifs de votre déclaration :

Étape 4 sur 5

Récapitulatif avant dépôt

Étape suivante : Dépôt

Récapitulatifs

Récapitulatif des récoltes

Récapitulatif des achats

Récapitulatif par produit

Récapitulatif des anomalies

Produits déclarés en tant qu'exploitant

Produits déclarés en tant que bailleur vinificateur

Il vous suffit de cliquer sur l'un ou l'autre des pavés disponibles pour accéder aux informations qui s'y trouvent.

Notice d'utilisation VENDANGES**Déclaration de récolte et de production
des récoltants et récoltants vinificateurs****- Le récapitulatif des récoltes :**

Il vous permet de visualiser l'ensemble des colonnes de produits récoltés, en sélectionnant soit les produits déclarés en tant qu'exploitant, soit les produits déclarés en tant que bailleur vinificateur.

Chaque colonne enregistrée peut être modifiée ou supprimée en cliquant sur une icône stylet ou poubelle :

Récapitulatifs

Récapitulatif des récoltes

Récapitulatif des achats

Récapitulatif par produit

Récapitulatif des anomalies

Produits déclarés en tant qu'exploitant

Produits déclarés en tant que bailleur vinificateur

Liste des récoltes

							
A	Code produit	1B200		3B009		4R999	
	Nom du produit	ANJOU BLANC		VAL LOIRE BL		VSIG ROUGE	
B	Mention valorisante	Bio		Bio		Bio	
C	Zone viticole de récolte	B		C1		C2	
D	Superficie de la récolte (Ha)	1Ha 00Ar 00Ca		1Ha 00Ar 00Ca		1Ha 00Ar 00Ca	
E	Récolte totale (Hl)	30Hl 01		30Hl 02		100Hl 02	

Le clic de l'icône stylet remplit les rubriques du pavé de saisie avec les informations de la ligne correspondante. Chaque rubrique peut ainsi être révisée. Il convient ensuite de cliquer sur le bouton « Enregistrer la récolte du produit » afin que la modification soit prise en compte.

L'abandon de la modification se fait en cliquant sur n'importe quelle autre fonctionnalité proposée par l'interface.

Le clic de l'icône poubelle supprime logiquement la colonne de produit qui n'apparaît alors plus dans le récapitulatif. La suppression nécessite une validation :

Récapitulatifs
Récapitulatif des récoltes
Récapitulatif des achats
Récapitulatif par produit
Récapitulatif des anomalies
Produits déclarés en tant qu'exploitant
Produits déclarés en tant que bailleur vinificateur
Liste des récoltes
A Code produit
Nom du produit
B Mention valorisante
C Zone viticole de récolte
1R222S
CHINON ROUGE
CHINON ROUGE
B
C1
1R222S
CHINON ROUGE
CHINON ROUGE
B
C1

Demande de confirmation
Vous allez supprimer un produit, êtes-vous sûr ?
Confirmer Annuler
Fermer x

Une fois la suppression faite, le récapitulatif s'actualise et restitue les seules colonnes maintenues.

- le récapitulatif des achats :

Il restitue les différents achats de vendanges déclarés.

Il permet de supprimer tout ou partie des achats déclarés en usant de l'icône poubelle fournie.

- le récapitulatif par produit :

Il reprend l'ensemble des produits déclarés.

La répartition des volumes par site figure dans ce récapitulatif.

VENDANGES

Notice d'utilisation VENDANGES**Déclaration de récolte et de production
des récoltants et récoltants vinificateurs****- le récapitulatif des anomalies :**

Il permet de prendre connaissance des éventuelles anomalies détectées à l'enregistrement des produits récoltés.

Il s'agit des erreurs non bloquantes qui sont portées à votre connaissance afin que vous puissiez vérifier la teneur de votre déclaration.

Le contenu de l'anomalie est disponible en cliquant sur l'icône information « I » orangée.

Récapitulatifs

Récapitulatif des récoltes

Récapitulatif des achats

Récapitulatif par produit

Récapitulatif des anomalies

Anomalies par produit

Code produit	Mention valorisante	Zone viticole de récolte	Superficie de la récolte	Récolte totale	Type récolte
 4R999		C1	15Ha 00Ar 00Ca	10000HI 00	Exploitant

ANOR003 : Vous avez déclaré un rendement récolte totale très élevé (supérieur à 300 hl/ha). Merci de vérifier le volume récolté indiqué en ligne E ou la superficie déclarée en ligne F

Étape 5 – Dépôt :

Il s'agit de la dernière étape dans la démarche déclarative.

Pour déposer votre déclaration, il faut cocher la case «*Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration*» puis cliquer sur le bouton «*Déposer la déclaration*».

Dépôt de la déclaration

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.



Lors du dépôt de votre déclaration, un accusé de réception sera envoyé automatiquement vers l'adresse mail liée à votre compte douane.gouv.fr

Si cette adresse ne convient pas, vous devez préalablement au dépôt la modifier dans le détail de votre compte sur douane.gouv.fr, puis vous reconnecter à Vendanges pour que cette nouvelle adresse soit prise en compte.

☐ Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.*

Déposer la déclaration

Un numéro est alors attribué à votre déclaration et vous recevez un mail de confirmation de dépôt à l'adresse renseignée sur votre compte douane.gouv.fr.

3. Effectuer une déclaration de récolte et de production par transfert de fichier (format JSON)

Nota : les spécifications techniques relatives à la construction du fichier JSON sont disponibles sur la page internet du service en ligne VENDANGES.

Dans l'écran d'accueil, vous sélectionnez « *Ma récolte et ma production par transfert de fichier* ».

Vous êtes redirigé vers l'écran qui vous permet d'intégrer votre fichier JSON :

Transfert d'un fichier pour la campagne en cours



Lors du dépôt de votre déclaration, un accusé de réception sera envoyé automatiquement vers l'adresse mail liée à votre compte douane.gouv.fr

Si cette adresse ne convient pas, vous devez préalablement au transfert la modifier dans le détail de votre compte sur douane.gouv.fr, puis vous reconnecter à Vendanges pour que cette nouvelle adresse soit prise en compte.

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.

Rechercher le fichier

Veuillez sélectionner le fichier JSON *

Formats acceptés : .json

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.

Vous sélectionnez votre fichier via la fonction « *Parcourir* » puis vous cliquez sur « *Transférer* ».

Une fois le fichier chargé, celui-ci est traité en **quatre étapes et deux contrôles** :

Listes des étapes du transfert

Etape du transfert	
Etape 1/4 - Envoi du fichier JSON vers le serveur	Terminée avec succès
Etape 2/4 - Contrôle du fichier JSON	Terminée avec succès
Etape 3/4 - Transfert du fichier JSON	Transfert terminé avec succès
Etape 4/4 - Traitement métier du fichier	En attente de traitement

Étape 1 : le fichier est envoyé vers le serveur ;

Étape 2 : un contrôle est effectué sur la structure du fichier. **Si votre transfert échoue à cette étape, vous devez revoir la structure de votre fichier JSON selon les spécifications visées précédemment ;**

Étape 3 : le fichier est correctement construit, il est transféré pour un deuxième contrôle qui porte cette fois sur la cohérence des données ;

Étape 4 : un traitement métier est appliqué (cohérence des données déclarées au sein du fichier). Ce traitement est généralement le plus long.

En cas d'erreurs bloquantes (produit non déclarable, incohérence de répartition par site...), le fichier est rejeté et la liste des erreurs détectées vous est fournie.

Vous pouvez retrouver ultérieurement ladite liste d'erreurs en vous rendant dans la rubrique « *Mes transferts* » dans le menu « *Consulter* » disponible sur l'écran d'accueil :

Historique des fichiers précédemment transférés

Liste des transferts

Date	Nom du fichier	Statut du transfert du fichier	Statut du traitement du fichier	Actions
31/07/2026 à 15:50	DR 2025.json	● TRANSFERT TERMINÉ AVEC SUCCÈS	● TRAITEMENT TERMINÉ EN ERREUR	 Détail Masqué

Une fois le traitement métier terminé avec succès, la déclaration est considérée comme déposée et est disponible à la consultation. Un accusé de réception vous est également transmis à l'adresse renseignée sur votre compte douane.gouv.fr.

Message de confirmation de dépôt :

Dépôt de la déclaration numéro 252600000065868R



Déclaration de récolte et production déposée sous le numéro 252600000065868R pour la campagne 2025-2026.
Déclaration déposée pour n°
Horodatage du dépôt de la déclaration : 31/07/2026 à 16:05.

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à l'adresse suivante :



Consultation de la déclaration déposée

[Consulter →](#)

[Exporter en PDF](#) 
PDF

[Exporter la déclaration](#) 
CSV

Accusé de réception :

19/33

VENDANGES
Déclaration de récolte et de production des récoltants et récoltants vinificateurs



Dépôt de la déclaration

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.



Lors du dépôt de votre déclaration, un accusé de réception sera envoyé automatiquement vers l'adresse mail liée à votre compte douane.gouv.fr

Si cette adresse ne convient pas, vous devez préalablement au dépôt la modifier dans le détail de votre compte sur douane.gouv.fr, puis vous reconnecter à Vendanges pour que cette nouvelle adresse soit prise en compte.

☐

Je certifie l'exactitude des mentions portées sur cette déclaration.*

Déposer la déclaration

[Veuillez vous rendre à la page suivante pour la suite de la présentation]

4. Déclarer une absence de récolte et de production

Au sein de l'écran d'accueil, vous sélectionnez la fonctionnalité « *Mon absence de récolte* ».

Vous êtes alors redirigé(e) vers un écran qui vous permet de déposer effectivement votre déclaration.

Campagne 2025-2026

absence de récolte

Déposer

Le dépôt d'une déclaration d'absence de récolte requiert une confirmation de votre part, après que vous ayez sélectionné le motif d'absence :

Saisie d'un motif

Les champs du formulaire suivis d'un [*] sont obligatoires.

Motif de absence de récolte *

– Veuillez sélectionner un motif – ▾

- Veuillez sélectionner un motif –
- Problème climatique
- Problème sanitaire
- Incendie
- Dégât causé par du gibier
- Autre

tion

ce de récoll

réception s

ée à votre c

Un message s'affiche à cet égard au terme duquel vous cliquez sur « *Annuler* » pour revenir en arrière ou sur « *Confirmer* » pour acter le dépôt. Aucun brouillon n'est possible.

Demande de confirmation

Vous vous apprêtez à déposer une absence de récolte.

Si vous confirmez le dépôt, un accusé de réception sera envoyé automatiquement vers l'adresse mail caroline.colas@douane.finances.gouv.fr liée à votre compte douane.gouv.fr

Si cette adresse ne convient pas, vous devez préalablement au dépôt la modifier dans le détail de votre compte sur douane.gouv.fr, puis vous reconnecter à Vendanges pour que cette nouvelle adresse soit prise en compte.

Annuler

Confirmer



Notice d'utilisation VENDANGES

Déclaration de récolte et de production des récoltants et récoltants vinificateurs



Le clic du bouton « Confirmer » conduit à l'affichage d'un message de dépôt.

Dépôt de la déclaration numéro 252600000067713R



Déclaration d'absence de récolte déposée sous le numéro 252600000067713R pour la campagne 2025-2026.

Déclaration déposée pour

n°

Horodatage du dépôt de la déclaration : 31/07/2026 à 16:22.

Un courriel de confirmation vous a été envoyé à l'adresse suivante :



Consultation de la déclaration déposée

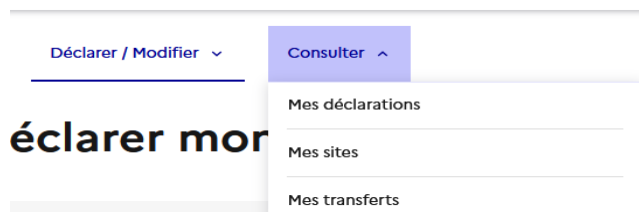
[Exporter la déclaration](#) ↓

PDF

Il vous est possible d'exporter votre déclaration sous format PDF en cliquant sur le lien accessible sous le message de confirmation.

5. Consulter sa déclaration

Vous pouvez à tout moment consulter vos déclarations depuis le bandeau bleu en haut de l'écran ou depuis la page d'accueil, qu'il s'agisse des déclarations saisies manuellement ou des déclarations déposées par voie de transfert de fichier.



Vous accédez alors à l'historique de vos déclarations. Cette liste affiche la campagne à laquelle se rattache la déclaration, le numéro du dépôt, son statut (brouillon, déposé), son état (créé, valide, historisé), sa date de dépôt et sa date de mise à jour le cas échéant.

Un onglet de recherche vous offre la possibilité de rechercher une déclaration précise :

Historique des déclarations



Chaque déclaration peut ainsi être consultée en cliquant sur « consulter » :

Liste des déclarations

Campagne	Type	Statut	État	N° dépôt	Date de dépôt	
2025-2026	récolte et production	DÉPOSÉ	VALIDE	252600000065868R	31/07/2026 à 16:05	Consulter →

En cliquant sur « consulter », vous accédez à un écran vous fournissant :

- les différents récapitulatifs de votre déclaration, tels que visés à l'[étape 4 de la partie 2](#) de la présente notice ainsi vous disposez,
- la faculté d'exporter votre déclaration sous différents formats (PDF, JSON, CSV) :

Résumé de la déclaration au statut valide

[Exporter la déclaration en PDF](#)  [Exporter la déclaration en JSON](#)  [Exporter la déclaration en CSV](#) 

PDF

JSON

CSV

6. Modifier sa déclaration

Nota Bene : la déclaration d'absence de production ne peut pas être modifiée. Elle ne peut qu'être supprimée. Sa suppression est définitive en ce sens qu'aucune autre déclaration de ce type ne pourra par suite être déposée au titre de la même campagne.

La modification d'une déclaration s'effectue depuis le pavé « Déclarer / Modifier » de l'écran d'accueil en cliquant sur la fonctionnalité :

- « *Ma récolte et production par transfert de fichier* » s'il s'agit de transférer un fichier en remplacement de la déclaration déjà déposée,
- « *Ma récolte et ma production par saisie* » s'il s'agit de modifier manuellement la déclaration enregistrée.

En toutes circonstances, un message d'alerte s'affiche qui vous notifie l'existence d'une déclaration déposée valide. Dans le cas d'une modification par saisie manuelle, il vous est en outre demandé de confirmer votre action pour pouvoir continuer votre démarche.

Message en cas de transfert de fichier :

Transfert d'un fichier pour la campagne en cours



Attention : Une déclaration de récolte et production déposée existe déjà pour cette entreprise. Si vous décidez d'effectuer un transfert de fichier, toutes les informations que vous avez déposées précédemment seront supprimées. Si vous avez des mandataires, les informations déclarées pour votre compte seront conservées.

Message en cas de modification par saisie :

Demande de confirmation



La modification de la déclaration va entraîner la création d'un brouillon qu'il conviendra de déposer pour remplacer la déclaration initiale.

Confirmez-vous vouloir modifier votre déclaration initiale ?

Confirmer

Annuler



Modification par transfert de fichier

Le transfert d'un nouveau fichier a pour conséquence de remplacer la déclaration précédemment déposée.

La modification par transfert est possible qu'elle que soit le mode de dépôt de la déclaration initiale : saisie ou transfert de fichier.

Modification par saisie

La modification par saisie, elle, permet de conserver les données de la déclaration déposée non concernées.

La modification par saisie est possible alors même que la déclaration initiale aurait été déposée par transfert de fichier.

L'écran de modification est l'écran classique de saisie d'une déclaration. Vous pourrez supprimer des produits, en ajouter, modifier la répartition des volumes par site, etc.

Pensez bien à déposer votre déclaration après modification. Sans dépôt, vos modifications restent à l'état de brouillon et seule votre déclaration initiale est considérée comme déposée.

Implications liées à la modification

Avant la date réglementaire limite de dépôt :

La nouvelle version de la déclaration écrasera l'ancienne version.

La date de dépôt affichée correspondra à la date de dépôt de votre déclaration modificative.

Vous pouvez modifier votre déclaration autant que de besoin.

Après la date limite réglementaire de dépôt :

Après la date limite de dépôt, la modification est toujours possible jusqu'à la fin de la campagne, soit jusqu'au 31 juillet de l'année qui suit celle de la récolte.

Lors du dépôt de votre déclaration modificative, une justification vous sera cependant demandée : « Erreur de saisie », « Modification pour des besoins de revendication », « Autre ». La sélection de la mention « Autre » ouvre un champ libre à la saisie.

Votre déclaration initiale est historisée et consultable dans « Mes déclarations ».

7. Déposer une déclaration de récolte sur mandat

Les propos ci-dessous concernent les caves coopératives et négociants vinificateurs qui disposent d'un mandat de dépôt de déclaration de récolte délivré par leur apporteur/fournisseur.

Propos liminaires

Caves coopératives et négociants vinificateurs ont la faculté de déposer la déclaration de récolte de leurs apporteurs ou de leurs fournisseurs via leur interface personnelle sur VENDANGES : celle-ci étant dotée, en accueil, d'un pavé intitulé « Agir pour mes apporteurs » ou « Agir pour mes fournisseurs » selon que l'on est cave ou négociant.

[Exemple : interface d'un négociant]

Déclarer / Modifier ✎

- Ma production par transfert de fichier
- Ma production par saisie
- Mon absence de production

Consulter 📄

- Mes déclarations
- Mon historique de déclarations SV12
- Mes sites
- Mes transferts

Agir pour mes fournisseurs 🏠

- Saisir / Modifier / Consulter une déclaration de récolte
- Transférer par fichier des déclarations de récolte
- Consulter les transferts de fichier

Caves et négociants ne peuvent déposer qu'autant que le récoltant au nom duquel la déclaration est réalisée figure dans la liste de ses adhérents ou fournisseurs (voir ci-après pour la [gestion de la liste](#)).



Spécificité pour les caves coopératives :

Une cave ne peut déclarer que les informations relatives à la récolte. Elle ne peut alors remplir que les lignes A à J de la déclaration (voir [annexe](#)).

Les éventuels dépassements de rendement, constitutifs ou non de VCI ou VSI, doivent être déclarés par ses soins sur sa propre déclaration de production en lien avec l'apport fait auprès d'elle par le récoltant qui l'a mandatée pour sa déclaration de récolte.



Spécificité pour les négociants :

Un négociant ne peut déclarer que les informations relatives à la récolte et celles relatives au dépassement de rendement. Il ne peut alors remplir que les lignes A à L ainsi que les lignes Q, S et T de la déclaration de récolte (voir [annexe](#)).

Les éventuels dépassements de rendement, constitutif ou non de VCI ou de VSI, doivent en effet figurer obligatoirement sur la déclaration de récolte du fournisseur dans la mesure où ces volumes restent de la propriété exclusive du récoltant.

Caves coopératives et négociants ne peuvent pas déposer de déclaration d'absence de récolte pour les récoltants.

7.1- Gérer la liste des apporteurs/fournisseurs

Depuis le pavé « Agir pour mes apporteurs » ou « Agir pour mes fournisseurs », sélectionnez « Saisir / Modifier / Consulter une déclaration de récolte ».

NUMERO CVI	2800213120
CATEGORIE	Cave coopérative
SERVICE DOUANIER	Service de viticulture de Bastia

Déclarer / Modifier 

Ma production par transfert de fichier

Ma production par saisie

Consulter 

Mes déclarations

Mon historique de déclarations SV11

Mes sites

Mes transferts

Agir pour mes apporteurs 

Saisir / Modifier / Consulter une déclaration de récolte

Transférer par fichier des déclarations de récolte

Consulter les transferts de fichier

Vous accédez à la liste des apporteurs ou fournisseurs pour lesquels vous pouvez intervenir dans VENDANGES.

[Veuillez vous rendre à la page suivante pour la suite de la présentation]

CAVE COOPERATIVE

NUMERO CVI

CATEGORIE

Cave coopérative

SERVICE DOUANIER

Service de viticulture de

Filtre par numéro CVI ou par libellé apporteur

Rechercher



Mes apporteurs

Action	Numéro CVI	Libellé	Adresse mail	
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
			Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →

[Ajouter un apporteur](#)

Pour ajouter un opérateur, cliquez sur « Ajouter un apporteur » ou « Ajouter un fournisseur » en bas de la liste.

Renseignez son numéro CVI.

Lorsque celui-ci est reconnu, l'identité de l'opérateur s'affiche en vert.

Renseignez, le cas échéant, son adresse électronique, puis cliquez sur le bouton d'enregistrement.

L'opérateur est alors ajouté à la liste.

Les icônes poubelle et styler disponibles en regard de chaque ligne permettent de mettre à jour les informations enregistrées ou de retirer l'opérateur de la liste.

7.2- Saisir une déclaration de récolte

Dans la liste des apporteurs ou fournisseurs, cliquez sur « Déclarer par saisie » au regard de l'opérateur concerné.

Action	Numéro CVI	Libellé	Adresse mail	
	36	SEBASTIEN	Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →
	36	SEBASTIEN	Consulter les déclarations →	Déclarer par saisie →

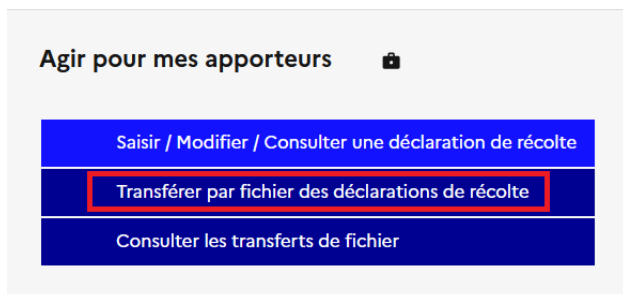
[Ajouter un fournisseur](#)

Vérifiez la campagne déclarative affichée, puis cliquez sur « Saisir » pour commencer la déclaration de récolte.

Pour la saisie même de la déclaration, veuillez vous reporter aux indications prévues au « [2- Saisir une déclaration de récolte et de production](#) » de la présente notice. Les modalités qui y sont décrites s'appliquent à votre situation, dans la limite des rubriques que votre qualité de cave coopérative ou de négociant-vinificateur vous autorise à renseigner (voir ci-dessus, en pages 26 et 27, les spécificités relatives aux caves coopératives et aux négociants vinificateurs).

7.3- Effectuer une déclaration de récolte par transfert de fichier JSON

Depuis le pavé « Agir pour mes apporteurs » ou « Agir pour mes fournisseurs » accessible depuis l'écran d'accueil, sélectionnez « Transférer par fichier des déclarations de récolte ».



Sélectionnez le fichier JSON à transmettre. Celui-ci doit respecter les spécifications techniques applicables au service en ligne VENDANGES.

Une fois le fichier transféré, il fait l'objet des contrôles de structure et de cohérence décrits au [3 de la présente notice](#). Une déclaration n'est considérée comme déposée qu'à l'issue d'un traitement terminé avec succès.

Le résultat du transfert peut être consulté depuis la rubrique « Consulter les transferts de fichier ». En cas de rejet, le détail des erreurs détectées y est accessible ; il convient alors de corriger le fichier et de procéder à un nouveau transfert.

7.4- Consulter la déclaration de récolte déposée sur mandat

Pour consulter une déclaration déposée pour le compte d'un apporteur ou d'un fournisseur, que celle-ci ait été déposée par saisie ou par voie de fichier, accédez à « Saisir / Modifier / Consulter une déclaration de récolte » depuis le pavé « Agir pour mes apporteurs » disponible en page d'accueil.

La liste de vos apporteurs ou fournisseurs s'affiche. Recherchez-y l'opérateur concerné au moyen de la barre de recherche, puis cliquez sur « Consulter les déclarations ». Vous accédez à l'historique des déclarations de cet opérateur.

Ouvrez la déclaration souhaitée à l'aide de la fonction « Consulter ». Vous retrouvez les différents récapitulatifs de la déclaration et pouvez l'exporter dans les formats proposés par VENDANGES, soit PDF, JSON et CSV, selon les modalités décrites au [5 de la présente notice](#).

Lorsque la déclaration a été déposée par transfert de fichier, le suivi technique du transfert demeure accessible séparément depuis la rubrique « Consulter les transferts de fichier ».

7.5- Modifier la déclaration de récolte déposée sur mandat

Pour modifier une déclaration déposée sur mandat, que celle-ci ait été déposée par saisie ou par voie de fichier, accédez à « Saisir / Modifier / Consulter une déclaration de récolte » depuis le pavé « Agir pour mes apporteurs » disponible en page d'accueil.

La liste de vos apporteurs ou fournisseurs s'affiche. Recherchez l'apporteur ou le fournisseur concerné, puis cliquez sur « Déclarer par saisie ». Lorsque la campagne comporte déjà une déclaration déposée, l'action de modification est proposée pour cette déclaration (voir le visuel ci-après en page 30).



Déclarer une récolte par saisie

NUMERO CVI	
CATEGORIE	Négociant vinificateur
SERVICE DOUANIER	Service de viticulture de Dijon

Campagne 2026-2027

☒ récolte et production 26270000000017R déposée le 14/09/2026 DÉPOSÉE

Modifier

Procédez aux corrections nécessaires en vous reportant à cet égard aux indications fournies au [6 de la présente notice](#), puis déposez de nouveau la déclaration. Tant que ce nouveau dépôt n'a pas été effectué, les modifications restent à l'état de brouillon et la dernière déclaration valablement déposée demeure la déclaration de référence.

Les règles relatives à la modification avant et après la date limite de dépôt, exposées au point 6 susmentionné de la notice, s'appliquent également dans le cadre d'un dépôt sur mandat.

Si la correction est effectuée par transfert de fichier, transmettez un nouveau fichier JSON selon les modalités décrites au point précédent.

Annexe - Notice des rubriques à remplir

Rubriques pour les récoltants et récoltants vinificateurs :

Produit (ligne A)	Vous pouvez renseigner cette rubrique en entrant directement un code produit s'il vous est connu, ou en utilisant le moteur de recherche qui vous permet de : - rechercher par catégorie à partir d'un libellé, - de retrouver les produits déclarés lors de la campagne précédente et de la campagne en cours.
Mention valorisante (ligne B)	Vous pouvez indiquer des informations telles que les noms de domaine ou de château, les mentions « bio », etc. La saisie de la mention est facultative.
Zone de récolte (ligne C)	Une liste déroulante reprenant les codes des différentes zones de récolte du raisin est proposée. Si ce champ affiche un blanc, ce qui est le cas par défaut, la validation de la ligne ne peut pas être effectuée.
Superficie de récolte (ligne D)	A saisir en hectares. La précision est de quatre chiffres après la virgule. Une fois la superficie saisie, elle s'affiche en Ha, Ares, Ca. (Ex : 1,2345 Ha = 1 Ha 23 Ar 45 Ca)
Récolte totale (ligne E)	A saisir en hectolitres. Il s'agit de la conversion théorique en hl du volume récolté sur la superficie indiquée en ligne D. Volume brut avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises.
Motif d'absence de récolte (ligne F)	Vous pouvez déclarer l'absence de récolte sur une superficie donnée de votre exploitation en renseignant cette rubrique. Il vous appartient alors de sélectionner le motif d'absence considéré parmi ceux proposés dans la liste déroulante. Le motif « autre » nécessite la fourniture de précisions dans un champ spécialement ouvert.
Récolte vendue sous forme de raisins (ligne G)	Il vous appartient de renseigner le destinataire de la vente (en renseignant son numéro CVI ou, en l'absence de numéro CVI, son numéro de TVA) ainsi que le volume de vin obtenu issu des raisins vendus. Ce dernier volume, exprimé en hectolitres, est le volume brut avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises. La quantité de raisins, exprimée en kg, est facultative.
Récolte vendue sous forme de moûts (ligne H)	Il vous appartient de renseigner le destinataire de la vente (en renseignant son numéro CVI ou, en l'absence de numéro CVI, son numéro de TVA) ainsi que le volume de vin obtenu issu des moûts vendus. Ce dernier volume, exprimé en hectolitres, est le volume brut avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises. La quantité de moûts, exprimée en kg, est facultative.
Récolte apportée en cave coopérative (ligne I)	Il vous appartient de renseigner le numéro CVI de la cave destinataire ainsi que les quantités concernées par l'apport. A cet égard, vous pouvez renseigner soit un volume de vin obtenu issu de raisins soit un volume de vin obtenu issu de moûts selon l'apport que vous avez réalisé. Ces volumes sont exprimés en hectolitres et sont des volumes bruts avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises. Les quantités de moûts concernées ou les quantités de raisins sont facultatives.
Récolte vinifiée par le bailleur (ligne J)	En cas de fraction de récolte vinifiée par votre bailleur, il vous appartient de renseigner cette rubrique. Vous devez renseigner le numéro CVI du bailleur ainsi que les volumes concernés. A cet égard, vous pouvez renseigner soit un volume de vin obtenu issu de raisins soit un volume de vin obtenu issu de moûts. Ces volumes sont exprimés en hectolitres et sont des volumes bruts avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises. Les quantités de moûts concernées ou les quantités de raisins sont facultatives.
Récolte conservée en cave particulière (ligne K)	Vous devez servir cette rubrique lorsque vous conservez des volumes au sein de votre cave particulière, qu'il s'agisse de volume vinifié et/ou de volume non vinifié. Le volume total est exprimé en hectolitres.
Volume en vinification (ligne L)	Il s'agit du volume avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises, dédié à la production de vin. Il est exprimé en hectolitres.
Volume non vinifié (ligne M)	Il s'agit du volume dédié à une autre production que le vin. Il est exprimé en hectolitres.
Volume de MC/MCR (ligne N)	Ce volume, déclaré en hectolitres, correspond au volume de MC/MCR obtenu et non utilisé à l'auto-enrichissement.

VENDANGES



Volume de moût/jus de raisins (ligne O)	Exprimé en hectolitres, il s'agit du volume de moût ou de jus de raisin obtenu en complément de la production d'un vin à indication géographique protégée.
Volume de vin revendicable en AOP/IGP ou commercialisable sans AOP/IGP (ligne P)	Vous devez renseigner le volume de vin que vous avez effectivement vinifié. Il est exprimé en hectolitres et s'entend enrichissement compris.
Volume de moût apte à AOP (ligne P1)	Rubrique facultative disponible uniquement pour les vins doux naturels et les vins de liqueur. Le volume est exprimé en hectolitres.
Volume d'alcool ajouté (ligne P2)	Rubrique disponible uniquement pour les vins doux naturels et les vins de liqueur. Cette rubrique est facultative.
Volume de vin et/ou de lies en dépassement de rendement autorisé ou de lies soutirées (ligne Q)	Ce volume est constitué des lies à envoyer à la distillation (arrêté en vigueur relatif à la distillation obligatoire des sous-produits de la vinification), des vins à envoyer aux usages industriels (art. D645-14 et D645-13 du CRPM) ainsi que des vins mis en réserve au titre des VSI et VCI. Il est exprimé en hectolitres.
Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (ligne R)	Cette rubrique est servie pour prendre en compte la technique œnologique de l'enrichissement par soustraction d'eau. L'eau éliminée est à déclarer en hectolitres.
Volume substituable individuel (VSI) (ligne S)	Les VSI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VSI est inclus dans le volume à éliminer.
Volume complémentaire individuel (VCI) (ligne T)	Les VCI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VCI est inclus dans le volume à éliminer.

Rubriques pour les bailleurs vinificateurs :

Produit (ligne A)	Vous pouvez renseigner cette rubrique en entrant directement un code produit s'il vous est connu, ou en utilisant le moteur de recherche qui vous permet de : - rechercher par catégorie à partir d'un libellé, - de retrouver les produits déclarés lors de la campagne précédente et de la campagne en cours.
Mention valorisante (ligne B)	Vous pouvez indiquer des informations telles que les noms de domaine ou de château, les mentions « bio », etc. La saisie de la mention est facultative.
Zone de récolte (ligne C)	Une liste déroulante reprenant les codes des différentes zones de récolte du raisin est proposée. Si ce champ affiche un blanc, ce qui est le cas par défaut, la validation de la ligne ne peut pas être effectuée.
Récolte totale (ligne E)	A saisir en hectolitres. Il s'agit du volume brut récupéré de votre métayer.
Origine de la récolte conservée en cave particulière (ligne K)	Il vous appartient de renseigner le numéro CVI de votre métayer ainsi que la quantité de raisins, exprimée en kilogrammes, ou la quantité de moût, exprimée en hectolitres, reçue de ce dernier.
Volume en vinification (ligne L)	Il s'agit du volume avant tout enrichissement, lies et bourbes comprises, dédié à la production de vin. Il est exprimé en hectolitres.
Volume non vinifié	Il s'agit du volume dédié à une autre production que le vin.



(ligne M)	Il est exprimé en hectolitres.
Volume de MC/MCR (ligne N)	Ce volume, déclaré en hectolitres, correspond au volume de MC/MCR obtenu et non utilisé à l'auto-enrichissement.
Volume de moût/jus de raisins (ligne O)	Exprimé en hectolitres, il s'agit du volume de moût ou de jus de raisin obtenu en complément de la production d'un vin à indication géographique protégée.
Volume de vin revendicable en AOP/IGP ou commercialisable sans AOP/IGP (ligne P)	Vous devez renseigner le volume de vin que vous avez effectivement vinifié. Il est exprimé en hectolitres et s'entend enrichissement compris.
Volume de moût apte à AOP (ligne P1)	Rubrique facultative disponible uniquement pour les vins doux naturels et les vins de liqueur. Le volume est exprimé en hectolitres.
Volume d'alcool ajouté (ligne P2)	Rubrique disponible uniquement pour les vins doux naturels et les vins de liqueur. Cette rubrique est facultative.
Volume de vin et/ou de lies en dépassement de rendement autorisé ou de lies soutirées (ligne Q)	Ce volume est constitué des lies à envoyer à la distillation (arrêté en vigueur relatif à la distillation obligatoire des sous-produits de la vinification), des vins à envoyer aux usages industriels (art. D645-14 et D645-13 du CRPM) ainsi que des vins mis en réserve au titre des VSI et VCI. Il est exprimé en hectolitres.
Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (ligne R)	Cette rubrique est servie pour prendre en compte la technique œnologique de l'enrichissement par soustraction d'eau. L'eau éliminée est à déclarer en hectolitres.
Volume substituable individuel (VSI) (ligne S)	Les VSI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VSI est inclus dans le volume à éliminer.
Volume complémentaire individuel (VCI) (ligne T)	Les VCI sont déclarés en hectolitres, avec deux chiffres après la virgule. Si le code produit correspond à un vin de pays ou un vin de table, cette zone est désactivée et ne peut faire l'objet d'une saisie. Le volume du VCI est inclus dans le volume à éliminer.